ACTU SOCIOPRO

Santé publique

RSPV : le poids du réseau se confirme

Adhésions, bourse d'emplois, site internet... Le Réseau de santé publique vétérinaire a dressé, mi-mars, le bilan d'une année 2014 fructueuse. dont les objectifs seront consolidés ces prochains mois.

ne année 2014 bien remplie, avec des réunions fréquentes, des partenariats1 et de gros chantiers mobilisateurs, dont le site web et la bourse d'emplois », résume le Réseau de santé publique vétérinaire (RSPV), lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 12 mars à Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Cette réunion « a permis d'obtenir des votes unanimes sur les rapports moral et financier. Le vote pour les cotisations a été très majoritairement favorable au maintien de la grille actuelle2. Les deux avancées majeures de 2014 sont, d'une part, le recrutement de jeunes adhérents en cours de formation et motivés par des projets d'appui aux stages et aux projets professionnels en santé publique vétérinaire, d'autre part, bien sûr, la bourse d'emplois. Cette dernière est publiée chaque semaine », a expliqué Anne Bellancourt, présidente réélue à l'issue du premier conseil d'administration.

Le RSPV, qui frôle les quinze ans d'existence, veut valoriser le rôle des acteurs du secteur (inspecteurs, vétérinaires sanitaires, militaires, qualiticiens des entreprises alimentaires, etc.). Les investissements en 2015 concernent, entre autres, le site web, l'assurance, les outils de communication, la participation aux colloques. Le budget prévisionnel est de 2500 € par



an. Le nombre d'adhérents, en hausse depuis 2013, devrait encore augmenter. 68 % d'entre eux sont issus de la fonction publique, dont 9 % hors agriculture.

"Industrialiser" la bourse d'emplois

Les objectifs du réseau pour 2015? « "Industrialiser" la bourse d'emplois grâce, en particulier, au site web de l'association, dont une nouvelle version sera mise en ligne en avril, et en assurer la plus large diffusion possible, car elle se veut publique, détaille Anne Bellancourt. Ce sont les accompagnements individuels et autres prestations qui seront réservés aux adhérents du RSPV. » L'assemblée générale a été aussi l'occasion de rappeler la diversité des métiers des membres du réseau. En témoignent les parcours professionnels de quatre vétérinaires du RSPV. Pascal Boireau (L 82), directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), est passé « de la recherche en microbiologie à la gestion de la recherche ». Catherine Bertrand-Ferrandis

(T 06), responsable de la communication de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), a évolué de l'exercice équin vers la presse. Philippe Rohmer (A 81) a découvert « la gestion de crise (fièvre aphteuse, dioxine, etc.), la sécurité et la santé des personnes qui représentent 70 % de [son] temps au groupe Cecab » et garde en mémoire les maîtres mots de son patron, « diagnostic, solution, décision ». Enfin, Arnaud Martrenchar (T 85), à la délégation générale de l'Outre-mer, a connu « ce qu'est le travail avec un cabinet politique et dans les territoires souvent isolés de la République française » et conclut que « c'est le réseautage qui a souvent infléchi les carrières ». Pour Anne Bellancourt, « dans tous ces parcours, il y a eu des rencontres précieuses. Dans une gestion de carrière, il convient d'observer pour se rapprocher et d'utiliser le réseau ». < CLARISSE BURGER

¹ Avec la Société vétérinaire pratique de France (SVPF) et le Centre d'information des viandes (CIV). ² 50 € pour l'adhérent de base.

Apiculture **Vétérinaires** à mandater!

u regard, notamment, de la menace que fait peser la présence du petit coléoptère des ruches (Aethina tumida) en Italie sur le cheptel apicole français, une récente note de la Direction générale de l'alimentation (DGAL)1 demande aux préfets de « désigner, dans les meilleurs délais, des vétérinaires mandatés pour intervenir sur des missions de police sanitaire affectant les colonies d'abeilles » (dangers sanitaires réglementés). La DGAL précise que « la désignation de vétérinaires mandatés, compétents en apiculture, après appel à candidatures (via les DD(CS)PP2), est nécessaire car dans le domaine de l'apiculture, la désignation d'un vétérinaire sanitaire n'est pas (encore, NDLR) obligatoire ».

Conditions d'éligibilité détaillées

Sous réserve de la validation de la candidature par les DD(CS)PP, un vétérinaire titulaire du diplôme interécoles (DIE) en apidologie et pathologie apicole délivré par Oniris et l'école d'Alfort peut bénéficier d'un mandatement pour une durée de cinq ans. Un mandat pour une durée de deux ans peut également être délivré à un vétérinaire pouvant prouver d'une activité régulière dans la filière apicole ou justifier d'une attestation de formation relative aux pathologies apicoles, délivrée par un organisme reconnu par le laboratoire de référence de Sophia Antipolis. La DGAL indique que ces derniers pourront, par la validation des acquis de l'expérience (VAE), obtenir rapidement le DIE. < NATHALIE DEVOS

¹ DGAL/SDSPA/2015-216 du 5/3/2015. https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/ bo-agri/instruction-2015-216 ² Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations.